

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 165- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEUGON	A. BOTHEREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

LA MEUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 24 septembre 2009

Projet de Délibération DB 165-2009

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 7 : Donner au Centre des congrès EQUINOXE les moyens de sa réussite

Objet : Modification de l'avenant n°3 - Centre des Congrès Equinoxe

EXPOSE DES MOTIFS

Le marché de Maîtrise d'œuvre « extension et réaménagement du centre des congrès Equinoxe » a été signé le 9 mars 2006, avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet **STINCO** est le mandataire, pour un montant total d'honoraires de **1 019 526 € HT** (810 193,52 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1, et 209 332,48 € HT pour la TC n°2).

Un avenant n°1 a précédemment été conclu afin d'ajuster le forfait prévisionnel de rémunération suite à la validation de l'Avant Projet Définitif. Le montant total du marché a été porté à **1 112 011,10 € HT** décomposé ainsi :

- 944 355,29 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1
- 167 655,81 € HT pour la tranche conditionnelle n°2.

Un avenant n°2 a également été conclu faisant suite à la demande du maître d'ouvrage de modifier certaines prestations sur les travaux en cours, selon le diagnostic de l'expert (M. Aubry) désigné par le maître d'ouvrage pour réaliser des économies sur le coût des travaux. Cet avenant validait des études complémentaires pour un montant de **17 000 € HT**.

Le montant total du marché a été ainsi porté à **1 129 011,10 € HT** décomposé ainsi :

- 961 355,29 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1
- 167 655,81 € HT pour la tranche conditionnelle n°2

Un projet d'avenant n° 3 a été proposé au conseil d'agglomération du 7 mai 2009 et adopté pour un montant de 123 825, 54 € HT. Cet avenant s'imposait afin de prendre en considération les modifications de certaines prestations sur la tranche conditionnelle n°2 (restructuration de la zone congrès actuelle et agrandissement des salles de réunion). Pour rappel, ces principales modifications sont :

- réajustement de la jauge de la salle des congrès dans une fourchette entre 350 et 450 places assises contre 650 auparavant
- augmentation de la capacité d'accueil des salles de commission pour atteindre 725 places assises contre 670 places et augmentation du nombre de salles la façade Sud ne sera plus déplacée mais son habillage reste programmé
- choix des systèmes techniques et des matériaux dans le sens du développement durable.

La modification du programme nécessitait en outre la reprise des études de maîtrise d'œuvre depuis l'avant projet sommaire, ainsi qu'un nouveau dépôt de demande de permis de construire.

Cependant, cet avenant n°3 n'a pu être signé en l'état avec le maître d'œuvre car il n'intégrait pas les deux éléments suivants :

- la décision tardive de conclure la tranche conditionnelle n°2 qui supprime la possibilité pour le maître d'œuvre d'assurer un suivi concomitant des phases tranches ferme et conditionnelle générant, sur cette dernière, un surcroît de journées supplémentaires dans le cadre de sa mission « direction de l'exécution des contrats de travaux »,
- la mission complémentaire « Métré » pour un montant de 17 341,82 € HT

Une négociation s'est engagée avec le maître d'œuvre pour aboutir à un montant global de l'avenant n° 3 à **162 925,57 € HT** (portant la tranche conditionnelle à 330 581,38 € HT) soit une augmentation de l'avenant n°3 conclu initialement de **39 100,03 € HT**.

Cet avenant porterait ainsi le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 1 291 936,67 € HT (+ 26,7 % par rapport au montant initial) se décomposant ainsi :

- 961 355,29 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle N°1
- 330 581,38 € HT pour la tranche conditionnelle N°2

Il vous est donc proposé de modifier l'avenant n° 3 conclu lors du conseil d'agglomération du 7 mai 2009 en intégrant le complément d'un montant de **39 100,03 € HT**, ce qui porte cet avenant n° 3 à **162 925,57 € HT**.

Chiffres H.T.	Marché initial	Après avenant n° 1 (validation de l'APD)	Après avenant n°2 (recherche d'économies en tranche ferme)	Après avenant n°3 (Modification du programme initial de la TC 2 et Décision tardive d'affermir la TC 2)	
				Montant après CA du 7 mai	Montant après CA 24 septembre
Tranche Ferme + TC n° 1	810 193,52 €	944 335,29 €	961 355,29 €	961 355,29 €	961 355,29 €
Tranche conditionnelle n° 2	209 332,48 €	167 655,81 €	167 655,81 €	+ 123 825,54 € 291 481,35 €	+ 123 825,54 € + 39 100,03 € <u>330 581,38 €</u>
TOTAL	1 019 526,00 €	1 112 011,10 €	1 129 011,10 €	1 252 836,64 €	1 291 936,67 €

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération n° 25 du 19 janvier 2006 autorisant le Président à procéder à la signature du marché initial ;

VU le marché n°41-06 sus-visé ;

VU la délibération N° 6 du 26 Février 2009 autorisant la suite du programme de la 2^{ème} tranche conditionnelle ;

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 7 septembre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 10 septembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE d'adopter l'avenant n°3 décrit ci-dessus, portant le montant du marché de « Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du Centre des Congrès Equinoxe » à 1 291 936,67 € HT, soit une augmentation de 162 925,57 € HT ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de cet avenant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

01 OCT. 2009

Et de l'affichage effectué le

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

Le **01 OCT. 2009**
Le Directeur Général Adjoint des Services


C. RIBIERAS

**P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**


Armelle BOTHEREL

